



La rémunération des inspecteurs relevée de 4000 euros

In extremis, c'est un joli cadeau que N Vallaud Belkacem fait aux inspecteurs juste avant la démission du gouvernement. Deux textes publiés au JO du 10 mai augmentent très sensiblement leur rémunération à compter du 1er septembre 2017. Pour les syndicats, cette évolution est la seule application des accords PPCR dont bénéficieront les inspecteurs. Deux arrêtés publiés le 10 mai augmentent deux indemnités versées aux inspecteurs du premier degré (IEN) et du second degré (IPR). L'indemnité de charges administratives passe de 8000 à 10450 € annuels pour les IPR et les IEN à compter du 1er septembre. L'indemnité de fonctions allouée aux IEN passe de 5405 à 7050 € à compter aussi du 1er septembre. Pour ces derniers la hausse atteint près de 4000 euros. "Toutes les carrières des fonctions d'encadrement ont été revalorisées : les IEN peuvent terminer leur carrière en hors échelle B, les IA-IPR en Bbis... Et, pour être exhaustive, nous avons revalorisé toutes les carrières d'encadrement supérieur dans les académies, permettant aux personnels d'encadrement (inspecteurs, personnels de direction notamment) d'accéder à des responsabilités supérieures avec un véritable intérêt". En octobre 2016, N Vallaud Belkacem nous précisait, lors d'un entretien, que toutes les carrières étaient revalorisées y compris celles des inspecteurs. Et de nouvelles grilles indiciaires sont publiées avec effet au 1er septembre 2017 et 1er septembre 2018. "L'accès à l'échelle HEB concernera peu de collègues", nous a dit Paul Devin, secrétaire général du SNPI Fsu, le syndicat des IEN de la Fsu. "Les inspecteurs n'ont donc pas bénéficié du PPCR. On a donc demandé un signe clair en matière de rémunération car notre pouvoir d'achat est bloqué depuis longtemps". Pour Patrick Roumagnac, secrétaire général du syndicat Unsa des IEN, "une des indemnités était bloquée depuis 10 ans". Il déplore de voir que le rattrapage concerne des indemnités et non le salaire. "Le ministère va avoir des difficultés pour recruter des IEN car de nombreux lauréats au concours en refuseront le bénéfice car ils sont mieux payés sur leur poste", ajoute-il. Les 5 syndicats d'inspecteurs représentés en commission paritaire ont su s'unir pour obtenir une revalorisation. Ils en recueillent le fruit avec ce rattrapage exceptionnel. François Jarraud

Revalorisation indemnité charges administratives
Revalorisation indemnité de fonctions
Entretien avec N Vallaud Belkacem
Nouvelle grille indiciaire des IEN